

N° 2023-06-30/07

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 juin 2023**

Objet : Fonds Vert portant sur la renaturation des cours d'écoles

Rapporteur : Monsieur le Maire

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>23-06-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le 30 juin à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>23-06-2023</p>	<p>Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Frédérique SARRAU, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Véronique HUYNH, M. Frank MARQUET, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Lorraine WEISS, Mme Françoise GAULIER, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 21</p> <p>VOTANTS :</p>	<p>Excusés représentés : Madame Isabelle BOURGEONNIER donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Elisabeth VERLY donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Madame Maguy RAGOT-VILLARD donne pouvoir à Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU Monsieur Bruno GUILLON donne pouvoir à Madame MESSINA- DOMINIONI Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Pierrette MAZERY donne pouvoir à Madame Frédérique SARRAU Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER Monsieur Rémy JOURDAN donne pouvoir à Madame Véronique HUYNH</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>05-07-2023</p>	<p>Absents :</p>

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230706-2023-06-30-07-DE
Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception en préfecture : 06/07/2023

2023-06-30/07 FONDS VERT PORTANT SUR LA RENATURATION DES COURS D'ECOLES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances pour 2023,

Vu la création du Fonds Vert pour 'l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Vu l'avis de la commission finances en date du jeudi 22 juin 2023,

Considérant que le Fonds Vert est abondé de 2 milliards d'euros afin de soutenir notamment les projets visant à la performance environnementale,

Considérant le projet de création de cours oasis dans les écoles,

Considérant que ce projet est éligible au Fonds Vert au titre des projets visant à favoriser la performance environnementale,

Considérant que le soutien de l'État au travers du Fonds Vert est de 80 % HT,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL

Est informé que le Maire va solliciter une subvention de 80% du montant des travaux HT dont le montant est estimé à 208 333€ HT au titre du Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires pour l'opération présentée telle que prévue dans le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	HT	Taux en %
Travaux	208 333	DETR		
		DSIL		
		Fonds Vert	166 666	80
		Autofinancement	41 667	20
Total	208 333	Total	208 333	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 06/07/2023
Rendu exécutoire le : 06/07/2023



Buc, le 5 juillet 2023

Le Secrétaire de séance
Mme Elisabeth MORELLI

Le Maire
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture
078-217804174-20230706-2023-06-30-07-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Acte à classer

2023-06-30-07

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-06T16-47-45.04 (MI246223018)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230706-2023-06-30-07-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Fonds Vert renaturation cours des écoles

Date de décision : 06/07/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-06-30-07 Fonds Vert renaturation cours des ecoles.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/07/23 à 16:34

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 06/07/23 à 16:34

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 06/07/23 à 16:47

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 06/07/23 à 16:47

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 06/07/23 à 17:09

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 6 juillet 2023 17:10
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-06-30-07

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-06-30-07, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230706-2023-06-30-07-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-06-30-07

Objet : Fonds Vert renaturation cours des écoles

Date de décision : 06/07/2023

Date de transmission : 06/07/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>